

COUPES : ELABORATION D'UNE DOCTRINE PARTAGEE SAVOIE – HAUTE-SAVOIE

AG GS Bauges 2 février 2019

Anne LENFANT, Direction Départementale des Territoires de la Savoie





1. Coupes
2. Déclaration des chantiers
3. Conclusion : bilan des contrôles en Bauges

CHANTIER FORESTIER
Accès interdit au public et aux véhicules non autorisés

SÉCURITÉ
Votre présence sur le chantier peut en tout état de cause être en cause en cas d'accident. Comportez-vous de manière responsable et évitez tout accident.

SECOURS
Pompier : 18 ou 112
Gendarme : 104
Centre médical : 15

Renseignements chantier

Date de début des travaux :	Commune :
Nom du chantier :	Lieu dit :
Nom / adresse du chantier :	Parcelle :

Responsable des travaux

Nom du responsable :	Signature :
Adresse de l'habitant :	
Adresse de l'entreprise :	

Entreprise(s) prestataire(s)

Date	Nom de l'entreprise	CIN	Code de l'habitant	Code de l'entreprise

Document communiqué par le Service Régional de l'Environnement de la Savoie - 10 rue de la République - 73000 Chambéry



1. Coupes
2. Déclaration des chantiers
3. Conclusion : bilan des contrôles en Bauges

CHANTIER FORESTIER
Accès interdit au public et aux véhicules non autorisés

SÉCURITÉ
Votre présence sur le chantier peut en tout état de cause entraîner des pertes humaines et/ou matérielles.
Comprenez bien que vous êtes responsable en cas d'accident.

SECOURS
Pompier : 18 ou 112
Gendarme : 105
Généraliste : 15

Renseignements chantier

Date de début des travaux :	Commune :
Localité :	Lot n° :
Superficie / surface à exploiter :	Parcelle :

Responsable des travaux

Nom et prénoms :	Signature :
Adresse de domicile :	
Adresse de travail (si applicable) :	

Entreprise(s) prestataire(s)

Date	Nom de l'entreprise	CIN	Code de la commune	Signature

Document communiqué par le Service Régional de l'Environnement de Savoie - 10 rue de la République - 73000 Chambéry

2 types de coupes :

→ 1.1. Coupes « **normales** »
mais incomprises ou non acceptées par des habitants du territoire, des usagers de la forêt à des fins de loisirs (exemple des rémanents d'exploitation forestière)...



1.2. Coupes « **non conformes** » aux exigences techniques, environnementales et/ou réglementaires

2 types de coupes :

1.1. Coupes « normales » mais incomprises ou non acceptées par des habitants du territoire, des usagers de la forêt à des fins de loisirs (exemple des rémanents d'exploitation forestière)...



➔ 1.2. Coupes « non conformes » aux exigences techniques, environnementales et/ou réglementaires

Rappel réglementaire



Le code forestier prévoit différentes dispositions relatives aux coupes en forêt privée ou publique :

- Autorisation
- Sanctions

Le code de l'urbanisme prévoit des dispositions sur les EBC



2 régimes différents :

- Propriété sans garantie de gestion durable
- Propriété disposant d'un document de gestion durable

Rappel réglementaire : document de gestion durable (art L124-1 CF)



Document de gestion durable ??

Présentent des garanties de gestion durable, sous réserve de la mise en œuvre effective du programme de coupes et travaux prévu, les bois et forêts gérés conformément à

Plan simple de gestion agréé
≥ 25 ha obligatoire
≥ 10 ha volontaire

document d'aménagement
arrêté
(forêt publique)

Règlement type
de gestion
approuvé

Rappel réglementaire : gestion durable

Gestion durable ??



Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS)

- document cadre régional
- Recommandations pour la gestion durable en forêt privée
- **document de référence pour**
 - *l'examen et l'agrément des plans simples de gestion,*
 - ***l'instruction des demandes d'autorisation de coupe.***

Rappel réglementaire : autorisation à défaut de gestion durable (art L124-5 CF)

Bois et forêts
Sans garantie de gestion durable

Coupe ≥ 1 ha (seuil fixé en Savoie)
ET enlevant $V \geq 50$ % du V des arbres de futaie

AUTORISATION PREFECTORALE OBLIGATOIRE
Après avis du CRPF

**délivrée conformément aux directives ou schémas régionaux
dont ces bois et forêts relèvent.**

Rappel réglementaire : autorisation à défaut de gestion durable (art L124-5 CF)

Si coupe (soumise à autorisation)
en Natura 2000 :
Évaluation des incidences obligatoire
Contacter le PNRMB pour info

délivrée conformément aux directives ou sch
dont ces bois et forêts relèvent

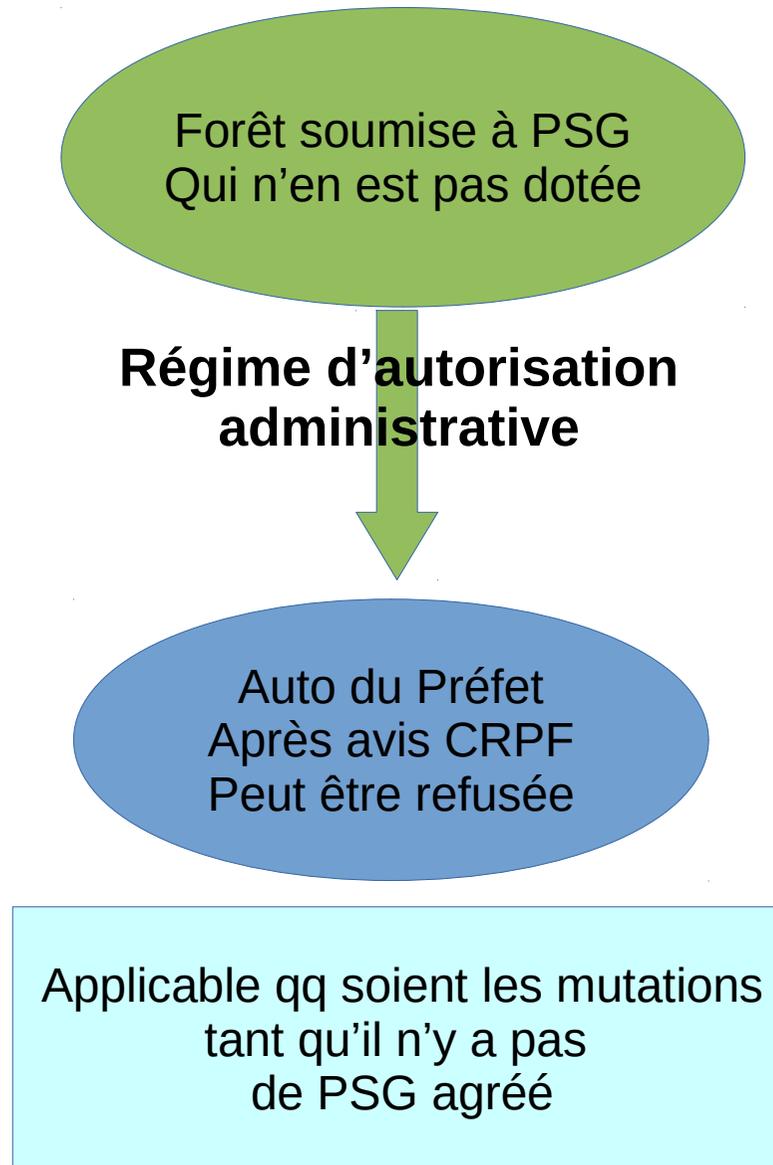


Rappel réglementaire : autorisation à défaut de gestion durable (art L124-5 CF)



- Faire attention également à :
- Présence de périmètre de captage d'eau potable
 - État des chemins : voir avec la commune
 - Coupe en espace bois classé
 - ...

Rappel réglementaire : coupe hors PSG (L312-9CF)



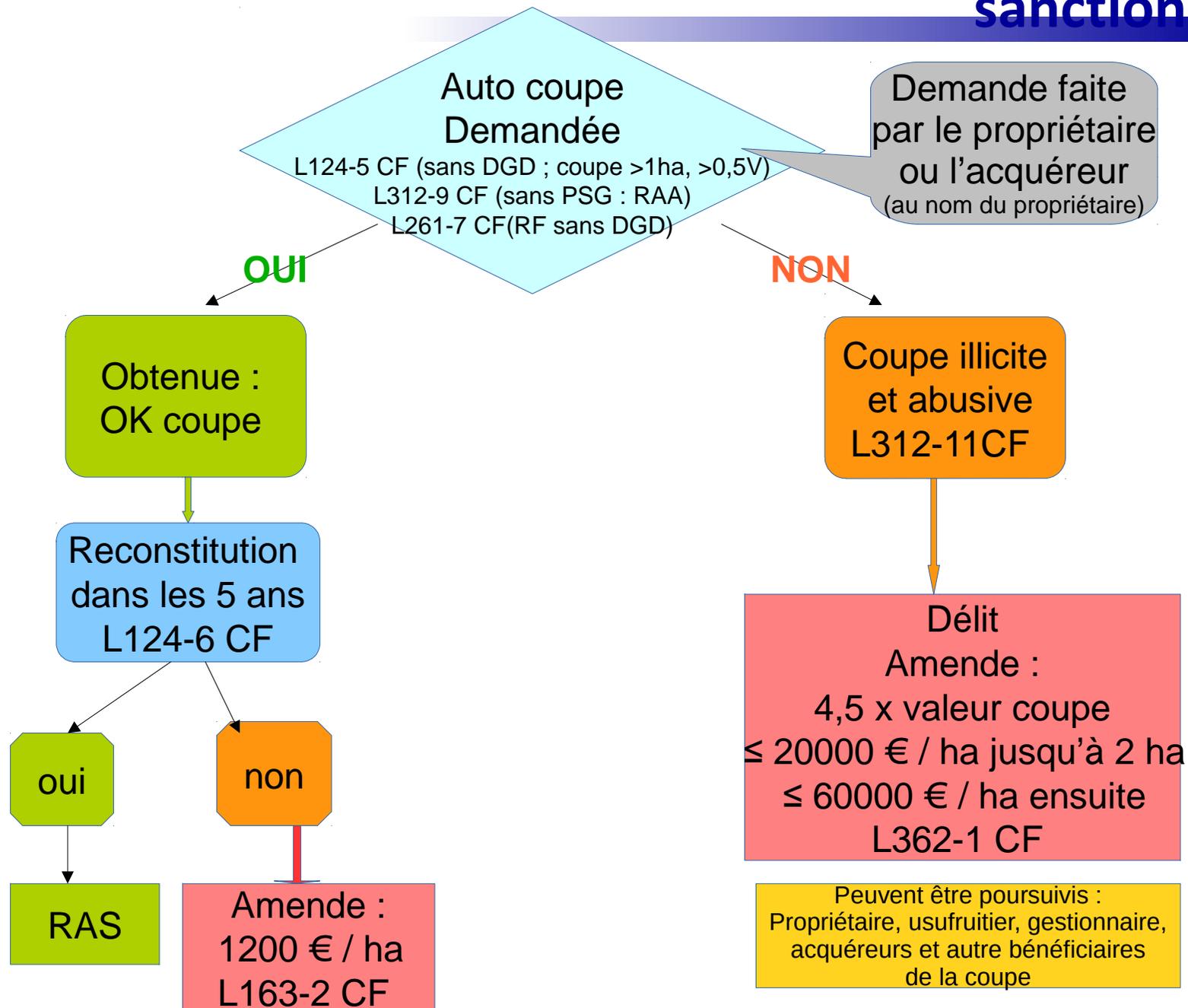
Rappel réglementaire : reconstitution après coupe

Dans un massif boisé
> 4 ha
après coupe rase \geq 0,5 ha



**Obligation de prendre des
mesures de reconstitution,
si régénération naturelle insuffisante,
dans le délai de 5 ans**

Rappel réglementaire : coupe illicite et abusive - sanction



Contrôle des coupes

Repérage de coupes
lors de
visite terrain
ou sur signalement

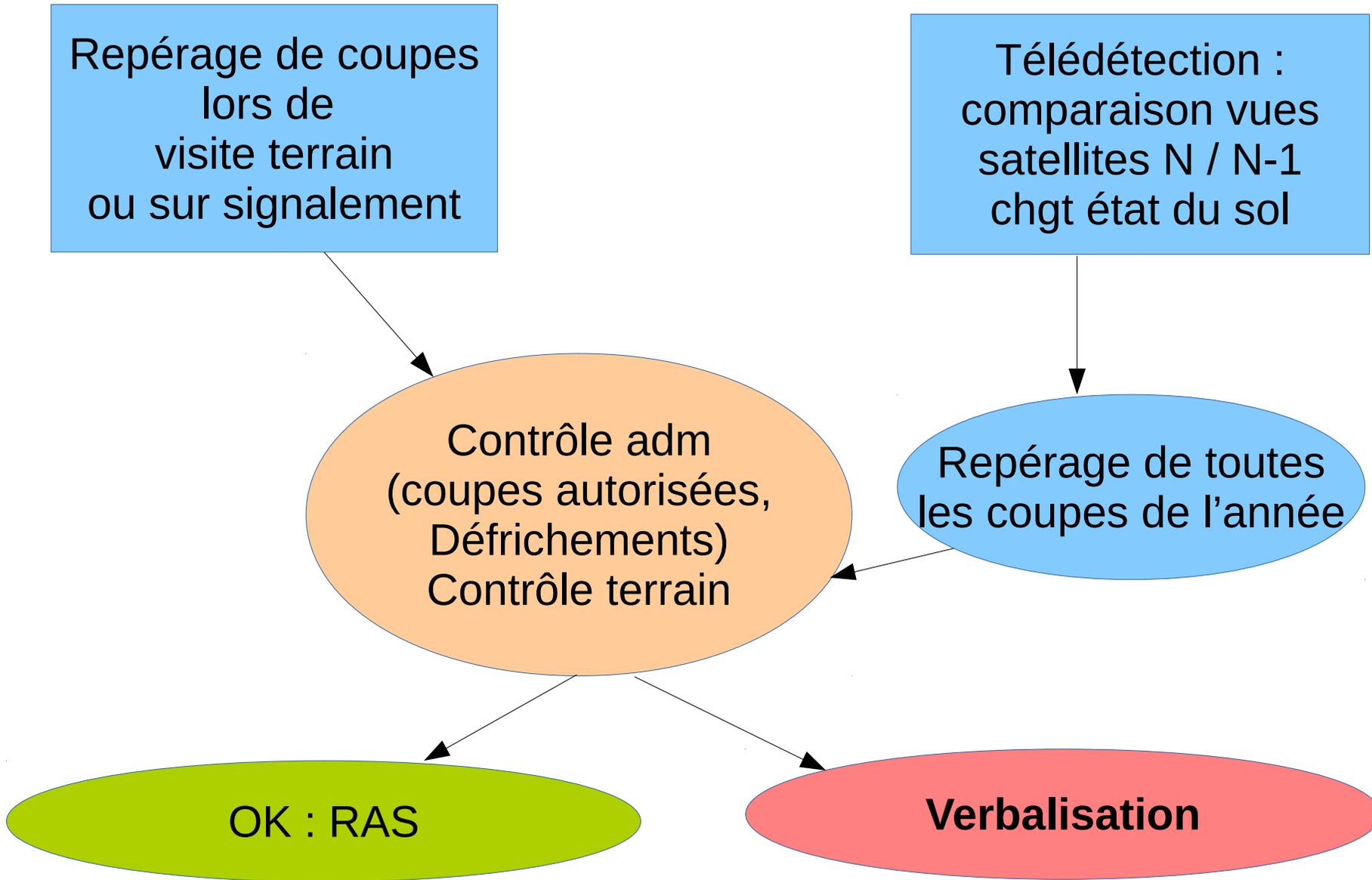
Télédétection :
comparaison vues
satellites N / N-1
chgt état du sol

Contrôle adm
(coupes autorisées,
Défrichements)
Contrôle terrain

Repérage de toutes
les coupes de l'année

OK : RAS

Verbalisation





1. Coupes

2. Déclaration des chantiers

Pour information, ne concerne pas les propriétaires mais les exploitants

3. Conclusion : bilan des contrôles en Bauges

CHANTIER FORESTIER
Accès interdit au public et aux véhicules non autorisés

SÉCURITÉ
Votre présence sur le chantier met en péril votre propre sécurité et celle des professionnels qui travaillent.
Comprenez l'importance de la sécurité en cas d'accident.

SECOURS
Pompier : 18 ou 112
Gendarme : 105
Généraliste : 15

Renseignements chantier

Date de début de chantier :	Commune :
Site(s) : /	Lieu dit :
Superficie / surface à exploiter :	Parcelle :

Responsable des travaux

Nom de l'exploitant :	Signature :
Adresse de l'exploitant :	
Adresse de l'exploitant :	

Entreprise(s) prestataire(s)

Nom	Adresse	N° SIRET	N° de déclaration	Date

Document communiqué par le Service Régional de l'Environnement de la Savoie

Déclaration des chantiers forestiers et sylvicoles

Déclaration obligatoire (par le chef d'entreprise) :

- des chantiers forestiers $\geq 100 \text{ m}^3$ si une partie manuelle ;
- des chantiers forestiers $\geq 500 \text{ m}^3$ si mécanisés ;
- des chantiers sylvicoles de plus de 4 ha.

La déclaration doit être adressée au service de l'inspection du travail compétent du département dans lequel doit s'ouvrir le chantier, par tout moyen conférant date certaine **au plus tard le dernier jour ouvrable précédant le début des travaux.**

Copie en est adressée à la mairie dans les mêmes délais.

Déclaration des chantiers forestiers et sylvicoles



Signalement du chantier
par un panneau visible des
voies d'accès au chantier

Articles L718-8 et R718-27 CRPM

CHANTIER FORESTIER

Accès interdit au public et aux véhicules non autorisés

SÉCURITÉ
Tous travaux sur le chantier
ont un fort caractère de
sécurité et visent à protéger
les personnes qui travaillent.
L'entreprise assume toutes les
responsabilités en cas d'accident.



SÉCURITÉ
Portez le casque
Sécheresse
Circulation - 17

Renseignements chantier

Commune	
Code postal	
Voie d'accès au chantier	

Responsable des travaux

Nom et prénom	
Adresse complète	
Téléphone	

Entreprise(s) prestataire(s)

N° SIRET	N° SIREN	N° SIRET	N° SIREN	N° SIRET	N° SIREN

Document communiqué en vertu de l'article 10 de la loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur les coûts des constructions de logements.



1. Coupes
2. Déclaration des chantiers
3. Conclusion : bilan des contrôles en Bauges

CHANTIER FORESTIER

Accès interdit au public et aux véhicules non autorisés

SÉCURITÉ

Votre présence sur le chantier peut en tout ou partie exposer ou nuire à la sécurité des professionnels qui travaillent.

Comprenez l'importance de votre présence et évitez tout accident.

SECOURS

Pompier : 18 ou 112
 Police : 17
 Gendarmerie : 104

Renseignements chantier

Date de début des travaux :	Commune :
Localité :	Lieu dit :
Superficie / surface à travailler :	Parcelle :

Responsable des travaux

Nom et prénom :	Signature :
Adresse de domicile :	
Adresse de travail (si applicable) :	

Entreprise(s) prestataire(s)

Date	Nom de l'entreprise	N° de téléphone	N° de carte professionnelle	Signature

Document communiqué par le Service Régional de l'Environnement de la Savoie - 10 rue de la République - 73000 Chambéry

Conclusion : bilan en Bauges

- 1 PV pour coupe illicite au Chatelard : clos : transaction pénale payée par propriétaire, acheteur et exploitant.
- 1 PV pour non reconstitution des peuplements à La Compôte : en cours d'instruction
- 2 PV pour coupes illicites à Arith : en cours de rédaction
- 1 PV aux Déserts : à faire

- Des contrôles au Noyer, Les Déserts : seuil par propriétaire non atteint, non verbalisables
- 1 coupe refusée car pas d'évaluation des incidences en Natura 2000

